



VILLE DE WATTEN

DECISION 2026/002

Mr Freddy MARIE 1^{er} adjoint, pour le maire empêché

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026/024 du 27 avril 2026 de vote du budget primitif 2026, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;*
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.*

Article 1 : Décide de procéder au virement de crédits du chapitre 21 vers de chapitre 20 d'un montant de 1080 €

Article 2 : Ce virement de chapitre à chapitre permettra de régler les titres reçus de la direction de l'information légale et administrative correspondant des annonces concernant le marché d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage, de production d'ECS des bâtiments de la ville

Article 3 : Mr Freddy MARIE 1^{er} adjoint, pour le maire empêché et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à Watten, le 10 août 2026



Pour le maire empêché, le 1^{er} adjoint,

F. MARIE